

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## OFI RS EURO CONVERTIBLE BOND DEFENSIVE - PART ID - FR0010014498

Cet OPCVM est géré par la société OFI ASSET MANAGEMENT.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, calculé en euro, en investissant principalement le portefeuille dans des obligations convertibles de la zone Euro.

**Indicateur de référence :** L'indicateur de référence est l'indice Thomson Reuters Eurozone Focus Convertibles Hedged EUR (Ticker UCBI24 Index), coupons et/ou dividendes réinvestis.

L'indice Thomson Reuters Eurozone Focus Convertibles Hedged EUR est un indice d'obligations convertibles de la zone euro.

L'OPCVM n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent la conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

**Stratégie de gestion :** Le Fonds est investi au minimum à hauteur de 60% de son actif net en obligations convertibles de la Zone Euro. Il sera exposé sur un ou plusieurs marchés de taux de la zone Euro. Par ailleurs, le portefeuille sera investi, à titre accessoire, en actions qui proviennent uniquement de la conversion d'un emprunt obligataire en fonds propres.

La construction et la gestion du portefeuille exploite trois sources de valeur ajoutée : l'analyse économique et monétaire, l'analyse financière des sociétés (stock-picking et credit picking) et l'analyse technique (prospectus d'émission, volatilité) des produits. La stratégie d'investissement n'envisage pas d'allocation par petites / moyennes / grandes capitalisations.

Les recommandations d'allocations sur les classes d'actifs, les secteurs et les zones géographiques, effectuées par un Comité de Gestion, sont à la base de l'allocation stratégique du portefeuille.

Les répartitions sectorielle et géographique du portefeuille sont issues d'une analyse comparée entre celles du marché des actions européennes et celles des indices d'obligations convertibles. Elle évolue néanmoins de manière discrétionnaire en fonction des anticipations du gérant.

L'analyse fondamentale des actions et l'analyse fondamentale du crédit, ainsi que l'analyse des particularités techniques des produits (volatilité/convexité, situations spéciales, marché primaire, prospectus d'émission) conduisent à une sélection des sous-jacents et subséquentement des produits constituant le portefeuille.

L'ajustement de l'exposition globale au marché d'actions et de taux est effectué avec des contrats à terme et des options sur indice d'actions et de taux.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré, est comprise entre 0 et 5.

Le Fonds a pour particularité d'avoir une sensibilité action comprise entre 10% et 30% La sensibilité action est l'indicateur qui mesure la variation du prix d'une obligation convertible par rapport à la variation du cours de l'action sous-jacente.

En raison de sa stratégie de gestion, la part ID n'est pas exposée au risque de change

Le gérant complète son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts

- dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...)

- dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée.

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une Note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés (avec une pondération de 70% pour les enjeux Environnementaux et Sociaux et de 30% pour la Gouvernance), d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrés dans les notations des enjeux clés et d'éventuels bonus liés à l'analyse des enjeux clés. Cette note ESG est calculée sur 1

L'univers d'investissement éligible est défini par la limitation des sociétés présentant les moins bons Scores ISR (établis par notre Pôle ISR) de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG (émetteurs privés internationaux soit environ 2600 actuellement) :

**Pondération maximale des émetteurs par catégorie ISR :** Sous surveillance : 10% - Incertains + sous surveillance : 25% - Suiveurs + incertains + sous surveillance : 50%

Le FCP adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les Fonds FSR ouverts au public, et est disponible sur le site internet [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr)

Aucune limite particulière en terme de notation n'est mise en place, ni en terme de durée.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré, ceci afin de couvrir ou d'exposer le portefeuille, notamment aux risques d'actions et de taux, par l'utilisation d'instruments tels que des contrats futures ou des options.

Les instruments dérivés utilisés sont principalement des futures et options sur indices d'actions et de taux d'intérêt.

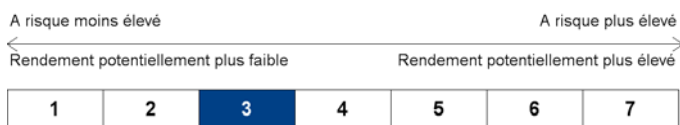
Le Fonds peut également intervenir sur les dérivés de crédit en vue de couvrir le risque de crédit lié aux obligations détenues en portefeuille.

**Conditions de souscription et de rachat :** La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne, La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré, non férié et est datée de ce même jour. L'investisseur a la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande, auprès du dépositaire, chaque jour de valorisation jusqu'à 12H chaque jour de valorisation. Les dividendes sont distribués.

Un mécanisme de plafonnement des rachats peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats du prospectus.

**Recommandation :** La durée de placement recommandée est de 2 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires de la part sur une période de 5 ans.

Le risque de l'OPCVM se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique.

Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par un investissement majoritaire en obligations convertibles de la zone Euro, et par une gestion dynamique de la sensibilité actions qui reste inférieure à 30%

#### Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur

**Risque de liquidité :** L'OPCVM est exposé au risque de liquidité inhérent à la taille des marchés sur lesquels sont négociées les obligations convertibles détenues en portefeuille.

**Risque de crédit :** L'OPCVM est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus complet disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée	4% Maximum
Frais de sortie	1% Maximum

Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants <sup>1</sup>	0,82%
-----------------------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	15% au-delà de l'indice de référence Thomson Reuters Eurozone Focus Convertible Hedged EUR
------------------------------	--

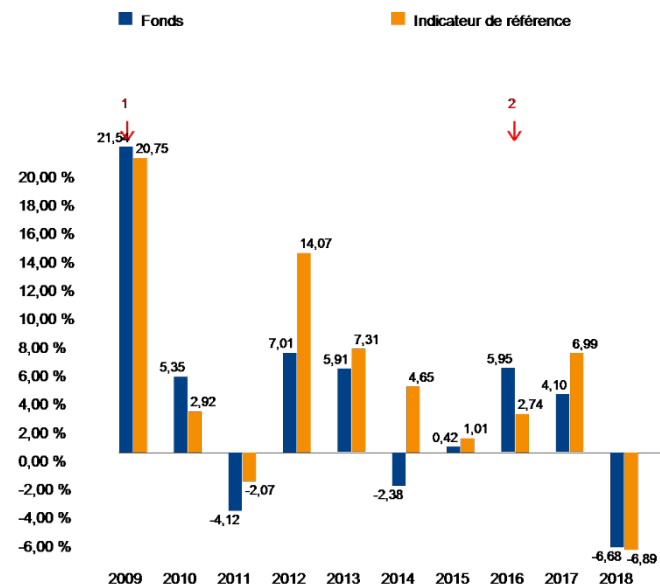
**Frais courants** : ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Aucune commission de surperformance n'a été prélevée au cours de l'exercice clos en septembre 2018.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la page 11 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr)

## Performances passées



**Indicateur de référence** : Indice Thomson Reuters Eurozone Focus Convertibles Hedged EUR

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances

Cet OPCVM a été créé le 28/01/1994. - Devise utilisée pour les calculs : EUR

**Changements significatifs au cours des 10 dernières années :**

1. 28/02/2009 : Modification stratégie de gestion : Le Fonds est principalement investi en obligations convertibles de la zone euro + Changement indicateur de référence

2. 01/04/2016 : Le Fonds intègre les filtres ISR à sa stratégie de gestion et l'indicateur de référence est modifié au profit de l'indice Exane Eurozone Convertible Bond.

A compter du 17 janvier 2017, le FCP OFI CONVERTIBLES TAUX EURO ISR change de dénomination au profit d'OFI RS EURO CONVERTIBLE BOND DEFENSIVE

A compter du 02 janvier 2018 : Le montant minimum de souscription initiale des parts ID est désormais de 500 000€.

A compter du 1<sup>er</sup> février 2018, changement d'indicateur de référence au profit de l'indice Thomson Reuters Eurozone Focus Convertibles Hedged EUR.

La commission de surperformance sera donc égale à 15% au-delà de l'indice Exane Eurozone Convertible Bond sur la période courant du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 31 janvier 2018 puis sera chaînée avec une commission de surperformance égale à 15% au-delà de l'indice Thomson Reuters Eurozone Focus Convertibles Hedged EUR sur la période courant du 1<sup>er</sup> février 2018 au 30 avril 2019.

A compter du 23/08/2019 : Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats

Les performances passées ne sont donc plus significatives.

*Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus complet, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT, société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante : OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS
- à l'adresse mail suivante : [contact@ofi-am.fr](mailto:contact@ofi-am.fr). Vous pouvez également contacter notre Direction Commerciale au 01 40 68 17 10.

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français

Le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPCVM sont disponibles à l'adresse suivante : [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr). Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : 23/08/2019.

Les informations relatives aux parts IC et R sont disponibles sur simple demande (cf. modalités ci-dessus).